

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-108**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 septembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 septembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 21
 votants : 28

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et M. Pierre DAVID.

OBJET :

Plan Climat Air-Energie
Territorial (PCAET)

Validation de la Stratégie

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Pierre ROUX donne pouvoir à Isabelle BARRY
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Sylvie COLETTE donne pouvoir à François BOISSERIE
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETARE : Michel ANDRIEUX

Rapporteur : P-L. PUYGRENIER

Vu la délibération n°2018-071 du 13 avril 2018, par laquelle le Conseil Communautaire a lancé une procédure d'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial, en collaboration avec le SEHV ;

Considérant que les ateliers de concertation du 6 juin 2019 ont permis de travailler à la stratégie « climat, air et énergie » ;

Considérant que la stratégie territoriale a été soumise au comité de pilotage réuni le 5 septembre 2019 et qu'elle se présente comme suit :

Thématique du parc bâti et du cadre de vie :

- ↳ Améliorer la performance énergétique du parc de logements individuels en s'appuyant sur la dynamique amorcée par l'OPAH ;
- ↳ Faire de la lutte contre la précarité énergétique dans le logement un enjeu prioritaire ;
- ↳ Structurer localement la filière économique de la rénovation ;
- ↳ Sensibiliser et informer le grand public quant aux gestes de sobriété énergétique ;
- ↳ Poursuivre la diminution des consommations énergétiques de l'éclairage public ;
- ↳ Etre exemplaire sur le patrimoine public de la collectivité ;
- ↳ Adapter les espaces publics au changement climatique ;
- ↳ Protéger les ressources naturelles et la biodiversité du territoire tout en anticipant leur

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190927-DC201988250-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

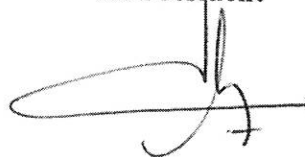
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **Thématique des transports :**
 - ↳ Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité ;
 - ↳ Développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle ;
 - ↳ Favoriser le développement de la mobilité douce ;
 - ↳ Développer les infrastructures et réseaux de communication favorisant le télétravail ;
 - ↳ Améliorer l'offre de services de proximité à destination des habitants du territoire ;
 - ↳ Sensibiliser la population aux bonnes pratiques et aux enjeux de mobilité ;
- **Thématique de l'industrie :**
 - ↳ Dialoguer avec les plus gros industriels du territoire sur leur impact énergétique et climatique ;
- **Thématique de l'agriculture et de la sylviculture :**
 - ↳ Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur ;
 - ↳ Encourager les pratiques agricoles limitant les émissions de gaz à effet de serre ;
 - ↳ Maintenir et développer la capacité de stockage de carbone des sols et de la biomasse du territoire ;
 - ↳ Favoriser les circuits de proximité de gestion du bois ;
- **Thématique des déchets :**
 - ↳ Mettre en place un programme de réduction des déchets ;
 - ↳ Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets ;
- **Thématique des énergies renouvelables :**
 - ↳ Favoriser l'implantation des projets éoliens à travers les documents d'urbanisme ;
 - ↳ Mutualiser les revenus fiscaux et économiques de l'éolien pour les réinvestir dans la transition écologique ;
 - ↳ Impliquer la collectivité et les citoyens dans le financement des projets ;
 - ↳ Favoriser les centrales au sol sur des surfaces dégradées non-agricoles ;
 - ↳ Favoriser les projets sur grandes toitures et ombrières de parking ;
 - ↳ S'appuyer sur la dynamique impulsée par la Citoyenne Solaire afin de développer les petites installations ;
 - ↳ Développer et structurer la filière bois-énergie ;
 - ↳ Favoriser les projets de méthanisation à la ferme et multi-partenariaux ;
 - ↳ Informer et inclure les citoyens dans les projets de méthanisation.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide** la stratégie présentée ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190927-DC201988250-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.